

**République du Sénégal**

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Ministère des Finances et du Budget**



# 2021 RAPPORT D'ACTIVITÉS

**Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières**



## SOMMAIRE

### Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <u>SIGLES ET ACRONYMES</u>  | 4  |
| <u>AVANT PROPOS</u>   | 6  |
| <u>I PRESENTATION DE LA CENTIF</u>  | 7  |
| I.1 MISSION DE LA CENTIF  | 7  |
| I.2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CENTIF   | 8  |
| L'organe de décision de la CENTIF est composé de six membres nommés par décret, à savoir :  | 8  |
| Les membres sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois, à l'exception du<br>Président dont le mandat est de cinq (5) ans, non renouvelable. | 9  |
| La Cellule fonctionne également en s'appuyant sur :   | 9  |
| <u>II. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL LBC/FT</u>   | 9  |
| II.1 COORDINATION DES ACTIVITES DE LBC/FT   | 9  |
| II.2 FORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS   | 14 |
| II.2.2 Activités du Centre de Formation de la CENTIF  | 16 |
| II.2.3 Autres actions de formation et de sensibilisation  | 16 |
| II.3 COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTEURS NATIONAUX  | 18 |
| <u>III PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET</u>   | 22 |
| <u>IV. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE</u>  | 24 |
| IV.1 Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest<br>(GIABA)  | 24 |
| IV.1.3 Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA)   | 28 |
| IV.2.1. Groupe d'Action financière (GAFI)   | 28 |
| IV.2.2 Groupe EGMONT  | 29 |
| IV.2.3.1 ONUDC  | 31 |
| <u>V. ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA CENTIF</u>  | 33 |
| V.1. DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES  | 34 |
| V.2 DECLARATION EN ESPECES  | 37 |
| V.3. TRAITEMENT ET DISSEMINATION DES INFORMATIONS   | 37 |
| V.4. DEMANDES D'INFORMATION   | 38 |
| V.4.1 Demandes de renseignements envoyées aux CRF étrangères  | 39 |
| V.4.2 Demandes de renseignements reçues des CRF étrangères  | 39 |
| V.4.3 Communications spontanées reçues  | 39 |
| <u>VI. TENDANCES DE BLANCHIMENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME</u>   | 40 |
| VI.1 TENDANCES EN MATIERE DE BLANCHIMENT  | 40 |
| VI.2 TENDANCES RELATIVES AU FINANCEMENT DU TERRORISME ET A LA PROLIFERATION   | 48 |
| VI.2.1 Tendances relatives au financement du terrorisme   | 48 |
| VI.2.2 Tendances liées au financement de la prolifération   | 49 |
| <u>VII. DEFIS LIES AU CRIPTO</u>  |    |
| ACTIFS  | 49 |

## SIGLES ET ACRONYMES

|               |   |
|---------------|---|
| ANSD          | Agence nationale de la Statistique et de la Démographie                                   |
| BCEAO         | Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest   |
| BM            | Banque mondiale   |
| CEDEAO        | Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest                                      |
| CENTIF        | Cellule nationale de Traitement des Informations financières                              |
| CILD          | Comité interministériel de Lutte contre la Drogue   |
| CN-ITIE       | Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives      |
| CRF           | Cellule de Renseignement financier  |
| DCI           | Direction du Commerce intérieur   |
| DGD           | Direction générale des Douanes  |
| DGID          | Direction générale des Impôts et des Domaines   |
| DGPPE         | Direction générale de la Planification et des Politiques économiques                      |
| DMC           | Direction de la Monnaie et du Crédit  |
| DRN           | Délégation générale au Renseignement national   |
| DRS/SFD       | Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés |
| DS (ou DOS)   | Déclaration de soupçon (ou déclaration d'opération suspecte)                              |
| DTR           | Direction des Transports routiers   |
| EPNFD         | Entreprises et Professions non financières désignées                                      |
| FED           | Fonds européen de Développement   |
| FICOB         | Fichier des comptes bancaires   |
| FMI           | Fonds monétaire international   |
| GAFI          | Groupe d'Action financière  |
| GIABA         | Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest  |
| Groupe Egmont | Forum des Cellules de renseignement financier   |
| ITIE          | Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives                           |
| LBC           | Lutte contre le Blanchiment de Capitaux   |
| LFT           | Lutte contre le Financement du Terrorisme   |

|             |   |
|-------------|---|
| LBC/FT      | Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme |
| MFB         | Ministère des Finances et du Budget                                     |
| OBNL        | Organisme à But Non lucratif  |
| OFNAC       | Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption              |
| ONU         | Organisation des Nations unies  |
| OCWAR-M     | West African Response to Money Laundering and the Financing             |
| ONUDC       | Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime                   |
| PARED       | Projet d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit                       |
| RECEN-UEMOA | Réseau des CENTIF de l'UEMOA  |
| SAMWA       | Projet de renforcement des capacités de LBC/FT en Afrique de l'Ouest    |
| SFD         | Systèmes financiers décentralisés                                       |
| UE          | Union Européenne  |
| UEMOA       | Union économique et monétaire ouest africaine                           |
| UMOA        | Union monétaire ouest africaine   |

## AVANT-PROPOS



L'activité de la CENTIF en 2021, comme pour l'année précédente, a été relativement impactée par les mesures restrictives liées à la pandémie du coronavirus, notamment l'interdiction des réunions présentes et l'instauration du travail à distance.

Cependant, le processus avancé de dématérialisation au sein de la Cellule et la bonne appropriation des outils virtuels par les acteurs de la communauté LBC/FT ont permis de dérouler l'essentiel du programme prévu pour la période sous revue.

Au titre de ses activités opérationnelles, la CENTIF a reçu trois cent soixante-onze (371) déclarations d'opérations suspectes (DOS) contre deux cent treize (213) en 2020. Cet accroissement du nombre de DOS s'explique, par une bonne collaboration avec les autorités de contrôle et de supervision ainsi que les assujettis bien qu'à la pratique les banques et établissements financiers soient les premiers pourvoeux de déclarations.

L'analyse des signalements effectués a permis de mettre en évidence les tendances relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Ainsi, il a été noté une évolution des techniques du blanchiment d'argent, associée à la fraude fiscale et l'escroquerie. Par ailleurs, l'immigration irrégulière révèle l'existence de réseaux criminels en lien avec la traite des personnes.

Ce caractère évolutif des formes de la criminalité

financière renforce la Cellule dans sa volonté de sortir le Sénégal de la liste des pays placés sous surveillance renforcée, communément appelée « liste grise », dans les délais prévus par le Plan d'actions issu du processus de l'ICRG du GAFI. En effet, l'année 2021 a été aussi marquée par l'inscription du Sénégal sur la liste des pays sous surveillance rapprochée du

Cet objectif fixé par le GAFI s'inscrit dans une démarche visant à permettre au pays d'atteindre les normes requises en termes de Conformité technique et d'Efficacité dans l'encadrement des secteurs financiers et dérivés, exposés aux risques BC/FT, ainsi qu'aux infractions sous-jacentes.

Aujourd'hui, il est clair que la maîtrise des enjeux économiques, sécuritaires et sociaux dépend de la capacité des acteurs nationaux de la LBC/FT à mener ensemble des actions coordonnées et à accompagner le suivi effectif du dispositif dédié à la Lutte.

Dans ce contexte, la Cellule réaffirme son engagement et reste dans une dynamique positive en continuant d'appuyer activement, conformément au cadre juridique, le Comité national de Coordination de la LBC/FT dans la mise en œuvre du Plan d'actions et le renforcement du dispositif juridique contre la grande criminalité financière.

Dans le même sillage, la CENTIF veillera sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de LBC/FT 2019-2024, tout en poursuivant l'exécution de son Plan stratégique 2020-2025.

Ramatoulaye Gadio AGNE, Présidente

# I. PRÉSENTATION DE LA CENTIF

---



Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières

## I PRESENTATION DE LA CENTIF

La Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) du Sénégal est une Cellule de renseignement financier de type administratif créée depuis 2004 et placée sous la tutelle du Ministre chargé des Finances.

La CENTIF est en outre, devenue une autorité administrative en 2018 à travers l'article 59 de la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) qui fusionne les dispositions antérieures relatives à la LBC et à la LFT. Son organisation et son fonctionnement ont été mis à jour par le Décret n° 2019-1498 du 18 septembre 2019.

Ces dispositions traduisent la volonté réaffirmée de l'Etat de se doter d'un dispositif juridique et organisationnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux standards internationaux.

### I.1 MISSION DE LA CENTIF

La CENTIF occupe une place centrale dans le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Ses missions sont à la fois opérationnelles et stratégiques.

Au plan opérationnel, la Cellule exerce ses missions à travers les principales fonctions suivantes :

- La réception des déclarations des soupçons, des déclarations systématiques, des demandes d'informations émises

par les cellules de renseignements financiers (CRF) étrangères, des demandes d'informations transmises par des autorités nationales agissant dans le cadre de la LBC/FT ;

- le recueil de toutes informations transmises spontanément ou à sa demande par les CRF étrangères ou par des organisations et services de l'Etat ;
- le traitement des informations reçues ou collectées ;
- la transmission d'un rapport au Procureur de la République, lorsque les opérations financières objet de déclarations d'opérations suspectes mettent en évidence des faits susceptibles de constituer une infraction de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- la communication des informations collectées ou traitées à des organismes et services de l'Etat, dans les limites fixées par la loi ou des restrictions imposées par les structures auprès desquelles elles ont été obtenues ;
- l'élaboration de rapports périodiques, trimestriel et annuel, sur ses activités.

Au plan stratégique, la CENTIF participe à l'élaboration des politiques et stratégies nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT).

Elle réalise ou fait réaliser des études sur des tendances observées en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme ou d'activités délictueuses connexes.

Elle assiste le Comité national de Coordination de la lutte contre le BC/FT (CNC-LBC/FT), en

assurant le Secrétariat permanent.

Le Comité est un cadre mis en place pour identifier les actions permettant de mettre en œuvre la Politique de l'Etat en matière de lutte contre les activités criminelles, notamment celles financières. Sa mission est précisée par le décret n° 2019-1499 du 18 septembre 2019 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de Coordination de la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les prérogatives conférées à la CENTIF afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle :

- un droit de communication étendu ;
- l'inopposabilité du secret professionnel ;
- un droit d'opposition à l'exécution d'une opération suspecte pour une durée maximale de 48 heures. En outre la Cellule a la possibilité de demander au juge d'instruction de proroger le délai d'opposition, sans que ce délai supplémentaire ne dépasse vingt-quatre heures.

## I.2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CENTIF

L'organe de décision de la CENTIF est composé de six membres nommés par décret, à savoir :

- un haut fonctionnaire issu, soit de la Direction des Douanes, soit de la Direction du Trésor, soit de la Direction des Impôts, ayant rang de Directeur d'Administration centrale, détaché par

le Ministère chargé des Finances. Il assure la présidence de la CENTIF ;

- un magistrat spécialisé dans les questions financières, détaché par le Ministère chargé de la Justice ;
- un haut fonctionnaire, Officier de la Police judiciaire, détaché par le Ministère chargé de la Sécurité ;
- un représentant de la BCEAO, assurant le Secrétariat de la CENTIF ;
- un chargé d'enquêtes, Inspecteur des Services des Douanes, détaché par le Ministère chargé des Finances ;
- un chargé d'enquêtes, Officier de Police judiciaire, détaché par le Ministère chargé de la Sécurité.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois, à l'exception du Président dont le mandat est de cinq (5) ans, non renouvelable.

La Cellule fonctionne également en s'appuyant sur :

- un personnel technique chargé du traitement des informations financières ;
- un personnel administratif assurant le support aux activités techniques ;
- un réseau de correspondants institutionnels issue de l'Administration publique, notamment des services de la Police, de la Gendarmerie, des Douanes, du Trésor, des Impôts, des services judiciaires de l'Etat et de tout autre service dont le concours est jugé nécessaire ;
- un réseau de correspondants des personnes assujetties des secteurs financier et non financier



## **II. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE LBC/FT**

---



Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières

## II. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL LBC/FT

### II.1 COORDINATION DES ACTIVITES DE LBC/FT

En vertu de l'article 5 du décret n° 2019-1499 du 18 septembre 2019 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de Coordination de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (CNC/LBC/FT), la CENTIF assure le Secrétariat permanent du CNC/LBC/FT.

Ainsi, dans la même dynamique que l'année précédente, elle a participé activement à la mise en œuvre du Plan de Travail annuelle (PTA 2021), pour l'atteinte des objectifs déclinés par ledit Comité, notamment :

- assurer le fonctionnement du comité conformément à la Loi n° 2018-03 et au Décret n°2019-1499 du 18 septembre 2019 ;
- mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie nationale de LBCFT 2019-2024;
- renforcer les capacités des membres du Comité ;
- faire signer le projet de décret portant dispositif de mise en œuvre des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- mettre à jour l'évaluation nationale des risques (ENR) de 2017 ;
- préparer la sortie du Sénégal du processus de suivi renforcé du GIABA à l'issue de l'évaluation à mi-parcours prévue en 2021 ;
- produire le deuxième rapport de suivi

de l'Evaluation Mutuelle.

Ainsi, sur proposition de la CENTIF, le Comité a tenu plusieurs séances de travail au cours de l'exercice 2021. Le CNC/LBCFT a rencontré les 11 et 13 janvier 2021, le groupe conjoint de la Coopération Internationale ou International Coopération Revue Group (ICRG) du Groupe d'Action Financière (GAFI).

En prélude des réunions face à face susvisées avec les experts du groupe conjoint de l'ICRG du GAFI par le sous-comité technique constitué des membres de la délégation choisis au sein du CNC-LBC/FT en fonction des commentaires des experts, deux (2) rencontres ont été organisées par la CENTIF en sa qualité de Secrétaire du CNC/LBC/FT. (Revoir cette phrase)

Ces réunions, tenues les 5 et 7 janvier 2021, ont permis de s'accorder sur les modalités pratiques ainsi que l'organisation matérielle de la rencontre et la prestation des membres de la délégation sénégalaise. La réunion face à face s'est par la suite déroulée en deux phases :

- la 1<sup>ère</sup> phase, qui s'est tenue le 11 janvier 2021, a été consacrée aux échanges sur les réalisations du Sénégal, par rapport aux onze (11) résultats immédiats de la méthodologie du GAFI ;
- la 2<sup>ème</sup> phase, qui s'est tenue le 13 janvier 2021, a été l'occasion de passer en revue le projet de plan d'actions présenté par les experts et devant être exécuté d'ici 2022.

Le CNC a poursuivi les échanges avec l'ICRG jusqu'au 03 février 2021. Ces derniers ont abouti à la communication de la version finale d'un plan d'actions comprenant vingt-neuf (29) actions à mettre en œuvre, au plus tard en septembre 2022. La programmation du GAFI prévoit la production d'un rapport de progrès,

un mois avant chacune de ses plénières. Il est ainsi attendu du Sénégal de présenter le niveau de réalisation des actions comme suit :

- quatorze (14) actions en janvier 2022 ;
- dix (10) actions en mai 2022 ;
- cinq (05) actions en septembre 2022.

A cet égard, le rapport du Sénégal a été examiné et adopté à la plénière du GAFI organisée du 21 au 26 février 2021 à l'issue de laquelle, le pays a été inscrit sur la liste des pays placés sous surveillance renforcée communément appelée « liste grise », répertoriant les juridictions présentant des déficiences stratégiques importantes en matière de LBC/FT mais ayant pris l'engagement politique d'y remédier dans les délais fixés dans le plan d'actions.

Dans ce contexte, le Comité national de Coordination a tenu une réunion virtuelle le 23 mars 2021. L'agenda était consacré, d'une part, au partage des conclusions de la réunion face à face avec l'ICRG ainsi que le plan d'action soumis par les experts du GAFI à l'Etat du Sénégal et, d'autre part, à la présentation de l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la LBC/FT. Le plan de travail de 2021 du Comité y a également été élaboré.

La CENTIF, s'est attelée à la mise en œuvre des décisions ressorties de la rencontre virtuelle du 23 mars 2021.

En effet, dans l'optique de procéder à une large diffusion du plan d'actions soumis par les experts du GAFI à l'Etat du Sénégal, la CENTIF a effectué la saisine des Autorités de tutelle des différents départements et Autorités supranationales impliquées dans la mise en œuvre des actions recommandées.

En outre, elle a organisé une série de

séances de sensibilisation sur les enjeux liés au respect de l'engagement souscrit par le Sénégal auprès du GAFI, à l'endroit des entités, ci-après :

- la Direction générale de la Police nationale (DGPN), le 25 mai 2021 ;
- la Délégation générale au Renseignement national (DRN), le 25 mai 2021 ;
- la Direction des Affaires criminelles et des Grâces (DAGC), le 26 mai 2021 ;
- la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), le 27 mai 2021 ;
- le Coordonnateur national du Comité Interministériel de Lutte contre la Drogue (CILD), le 28 mai 2021 ;
- la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) pour la Direction du Partenariat avec les ONG et la Direction des Libertés publiques et de la Législation, le 28 mai 2021 ;
- la Direction des Affaires criminelles et du Sceau (DACS), le 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale, le 2 juin 2021 ;
- la Direction nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Sénégal, le 3 juin 2021 ;
- le Conseil régional de l'Epargne publique et des Marchés financiers (CREPMF) par visio-conférence le 3 juin 2021 ;
- la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), le 7 juin 2021 ;

- l'Office nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), le 8 juin 2021.

Par ailleurs, toujours en sa qualité de Secrétariat du Comité national de coordination, la CENTIF a centralisé les contributions des membres du CNC/LBC/FT et transmis au Groupe conjoint Africa-Middle-East du Groupe d'Examen de l'ICRG, le rapport intermédiaire de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions issu de la rencontre face à face de janvier 2021.

Pour rappel, le pays s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'actions composé de 29 actions pour la période allant de février 2021 à septembre 2022.

Dans cette perspective et sur invitation du GAIFI, un rapport intermédiaire, facultatif, couvrant la période de novembre 2020 à juin 2021, a été présenté. Ce document devait permettre d'apprécier les efforts déployés et le cas échéant, d'apporter les correctifs pertinents pour la mise en œuvre efficace dudit plan d'actions.

La deuxième réunion face à face a ainsi été organisée le 09 septembre 2021, par visioconférence, entre l'équipe des experts de l'ICRG et une délégation technique restreinte du Sénégal. Auparavant, des rencontres préparatoires ont été tenues avec les membres de la délégation technique restreinte, entre le 02 et le 07 septembre 2021, par visioconférence d'abord autour de trois (03) groupes constitués en fonction des Résultats immédiats (RI) concernés puis, sous forme d'une préparation générale regroupant l'ensemble de la délégation.

Dans la même dynamique, la Cellule a poursuivi les séances de sensibilisation de haut niveau sur les enjeux liés au respect de l'engagement souscrit auprès du GAIFI, notamment avec la Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité (DGSF), le 1<sup>er</sup> septembre

2021.

Par ailleurs, elle a préparé et organisé en visioconférence, le 30 septembre 2021, la première réunion du Comité ad hoc de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ICRG, créé par arrêté n° 018813 du 20 mai 2021.

En sa qualité de point focal de la LBC/FT, la CENTIF a organisé et pris part aux rencontres ci-après :

- la réunion virtuelle tenue le 13 octobre 2021, dont l'agenda a porté, d'une part, sur l'examen de la mise en œuvre du plan d'actions de l'ICRG du GAIFI telle que détaillée dans le rapport intermédiaire et les conclusions de la deuxième réunion face à face ainsi que la préparation de la première échéance en janvier 2022 et, d'autre part, sur un compte rendu de la première réunion du Comité ad hoc de suivi du plan d'action de l'ICRG. Une mise à jour du dispositif de gouvernance et de suivi-évaluation de la stratégie nationale a également été faite ;
- la rencontre organisée le 22 décembre 2021 au King Fadh Palace et consacrée au compte rendu de la deuxième réunion du Comité ad hoc de suivi du plan d'actions de l'ICRG et à une mise à jour du plan d'actions de l'ICRG, notamment la présentation d'une synthèse du premier rapport d'étape et l'adoption du planning de la phase préparatoire de la réunion face à face prévue le 20 janvier 2022. Des présentations ont été faites sur le projet de mise à jour de l'Evaluation nationale des Risques de BC/FT/FPADM, sur le dispositif de gouvernance et de suivi-évaluation de la stratégie nationale ainsi que sur la plateforme collaborative du Comité. Le Comité a également examiné et adopté son plan de travail au titre de l'exercice 2022.

Le même exercice de centralisation des contributions des membres du CNC a été effectué par la CENTIF en vue d'une transmission d'un rapport d'étape, le 26 novembre 2022, au Groupe conjoint Africa-Middle-East de l'ICRG. Ce document, destiné à démontrer les efforts déployés pour la mise en œuvre efficace des mesures recommandées, a été examiné lors de la réunion face à face avec les experts du GAIFI, tenue le 20 janvier 2022.

Toujours au titre de l'accompagnement du CNC, la CENTIF a contribué à la mise à jour du cadre juridique marqué par la finalisation de la modification du Code pénal (CP) et du Code de procédure pénale (CPP) ainsi que la signature d'un décret pris en application du Code général des Impôts qui aménage un régime juridique élargie pour la collecte, l'actualisation et la conservation des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. A ce propos, les textes ci-après ont été pris :

- loi n° 29-2021 du 05 juillet 2021 en ses articles 57 et 58 modifiant les articles 633 et 667 du Code général des Impôts ;
- loi n°33-2021 du 23 juillet 2021 modifiant la loi n°60-65 du 21 juillet 1965 portant Code pénal ;
- loi n°34-2021 du 23 juillet 2021 modifiant la loi n°61-65 du 21 juillet 1965 portant Code de Procédure pénale ;
- le décret n°1064-2021 du 11 août 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC).

En effet, la révision du CP et du CPP vise à compléter, entre autres, quatre (4) éléments majeurs :

- l'incrimination du financement du terrorisme ;
- l'élargissement de la confiscation des biens des délinquants ;
- le renforcement du dispositif de saisie des avoirs criminels ;
- la mise en place d'un mécanisme opérationnel de saisie des avoirs criminels avec la création de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) par décret n°2021-1064 du 11 août 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement dudit Office.

Sous ce registre, la CENTIF reste dans sa logique d'élargissement et de renforcement des mécanismes dédiés à la LBC/FT. A cet effet, elle a soumis au Ministre chargé des Finances et du Budget, une note relative aux textes et mesures complémentaires à prendre dans le cadre du renforcement juridique et institutionnel de la LBC/FT.

## II.2 FORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS

A l'instar de l'année précédente, des restrictions ont été imposées dans le cadre de la prévention de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, en 2021, des actions de formation et de sensibilisation ont été menées pour l'essentiel via des outils virtuels. Elles ont concerné le personnel de la CENTIF ainsi que les autres parties prenantes à la LBC/FT.

### II.2.1 Formation du personnel de la CENTIF

Les membres ainsi que le personnel administratif et technique de la CENTIF ont pris part aux activités de sensibilisation et de formation, ci-après, organisées par les partenaires et collaborateurs :

- formation en ligne de la CRF de Congo Brazzaville organisée par l'ONUDC, du 11 au 13 janvier 2021 ;
- formation en ligne de la CRF du Cameroun, organisée par l'ONUDC, du 18 au 21 janvier 2021 ;
- formation en ligne de la CRF de la République Démocratique du Congo, organisée par l'ONUDC, du 25 au 28 janvier 2021.
- atelier virtuel sur les partenariats public-privé dans les enquêtes financières sur la criminalité liée aux espèces sauvages, organisée par ECOFEL le 10 mars 2021 ;
- formation sur la sécurité des CRF organisée en visioconférence en faveur de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie, les 05 et 09 août 2021, dans le cadre de l'assistance pour leur adhésion au Groupe Egmont ;
- formation sur les «Directives méthodologiques pour mesurer les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux» organisée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), du 18 au 22 octobre 2021, en vidéoconférence ;
- formation « Management de Projet : Planifier, Animer, Communiquer et Contrôler » à l'institut DEMOS de Paris, du 25 au 29 octobre 2021 ;
- atelier sur la Prolifération Finance Risk Management, organisée en relation avec le Coordinateur de l'International

Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) à l'Ambassade des Etats Unis, du 08 au 10 novembre 2021 ;

- webinaire sur le thème « Réactions de l'Etat à l'utilisation des technologies de l'information par les groupes extrémistes violents d'Afrique » organisé par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA), le 02 décembre 2021 ;
- webinaire sur «Corruption, cryptomonnaies, actifs virtuels et flux financiers illicites en provenance d'Afrique » organisé par la Banque africaine de Développement (BAD) le 07 décembre 2021 ;
- atelier régional sur «les stratégies en matière de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, à la lumière des recommandations du GAFI» organisé par l'ONUDC à Abidjan du 13 au 15 décembre 2021.

## II.2.2 Activités du Centre de Formation de la CENTIF

En raison des mesures préventives mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de la covid-19, la CENTIF a poursuivi la suspension de l'organisation des sessions de formation interactives durant le premier et le troisième trimestre 2021.

Sur le reste de l'année, les sessions interactives organisées au Centre de Formation ont enregistré la participation :

- du Groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA (25) ;
- des banques (10) et des sociétés de gestion et d'intermédiation (02) ;

- des sociétés financières de technologie (43) ;
- et des systèmes financiers décentralisés (06).

Au total, durant l'année 2021, quatre-vingt-six (86) personnes ont bénéficié de la formation.

### **II.2.3 Autres actions de formation et de sensibilisation**

Dans le cadre du renforcement de l'action des Forces de Sécurité et de Défense, la CENTIF a animé d'importantes activités de formation et de sensibilisation, organisées en relation avec ses partenaires. Au titre desdites activités, on peut citer :

- session de formation virtuelle à l'endroit des formateurs sur le pilier 1 de la chaîne pénale « Détection de l'infraction », le 25 mai 2021 ;
- stage de qualification du renseignement de niveau 1 organisé en faveur des sous-officiers par le Ministère des Forces Armées, du 19 au 22 juillet 2021 ;
- sessions de formation sur la LBC/FT des personnels des unités territoriales organisées par la Gendarmerie nationale au Centre national de Formation à la Police judiciaire, du 26 juillet au 06 août 2021 ;
- sessions de formation à l'endroit des acteurs de la chaîne pénale sur les enquêtes financières, organisées par l'ONUDC 2021 à l'école nationale des Officiers de Police judiciaire, du 11 au 15 octobre et du 25 au 29 octobre 2021 ;

- session de formation virtuelle dans le cadre du renforcement de la chaîne pénale : Pilier 3- Investigation organisée par OCWAR-M, du 20 au 22 octobre 2021 ;
- stage de qualification de brevet n°1 renseignement au profit des sous-officiers, organisé par l'Etat Major Général des Armées, du 08 au 12 novembre 2021 ;
- session de formation organisée par OCWAR-M dans le cadre du renforcement de la chaîne pénale : Pilier 2-saisie et confiscation des avoirs criminels, du 1<sup>er</sup> au 03 décembre 2021, à l'hôtel Ngor Diarama.

Dans le même registre, des sessions de formation ont été organisées à l'endroit de structures qui exercent dans divers domaines. A ce propos, les institutions financières ont été particulièrement ciblées, eu égard aux vulnérabilités qui touchent ce secteur. Ainsi, les séances suivantes ont été tenues :

- session de formation virtuelle des Systèmes financiers décentralisés (SFD) sur la LBC/FT , organisée par OCWAR-M, du 15 au 17 mars 2021. A cette occasion, un Guide de référence a été mis à leur disposition pour l'élaboration de manuels de procédures conformes, mais aussi pour permettre aux superviseurs de concevoir des lignes directrices renforcées ;
- sessions de formation et de sensibilisation sur la LBC/FT et les obligations des institutions financières à l'intention du personnel du GIM-UEMOA, les 13 et 14 avril 2021 ;
- formations sur la déclaration d'opérations suspectes à l'intention des agents de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) en vidéo-conférence, le 4 juin 2021 ;

- atelier de formation des Systèmes financiers décentralisés, organisé en vidéo-conférence dans le cadre du projet OCWAR-M, du 22 au 24 juin 2021 ;
  - atelier de formation des Système Financiers Décentralisées (SFD) sur la mise en œuvre efficace d'un dispositif de conformité LBC/FT, organisé en visioconférence par le projet OCWAR-M, du 21 au 23 juillet 2021 ;
  - formation sur la LBC/FT pour le Comité de Direction de NSIA Banque, le 10 août 2021 ;
  - sessions de formation virtuelles sur l'évaluation sectorielle des risques organisées à l'intention des agréés de change manuel, du 05 au 08 octobre 2021, avec l'appui de la coopération allemande GIZ ;
  - session de formation virtuelle des administrateurs et du Directeur général de la Banque OUTARDE, le 07 octobre 2021 ;
  - atelier de formation des agents immobiliers sur l'évaluation sectorielle des risques, organisé avec l'appui de la coopération allemande GIZ, du 11 au 12 octobre 2021 ;
  - ateliers de sensibilisation des journalistes de la presse économique et des associations de consommateurs sur la LBC/FT, organisés par l'Observatoire national de la qualité des Services financiers (OQSF), du 14 au 18 novembre 2021, à Saly.
- atelier virtuel avec l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) France dans le cadre du Projet OCWAR-M, du 3 au 5 mars 2021 ;
- atelier national de formation en matière de partage et de judiciarisation du renseignement dans la lutte contre le terrorisme au Sénégal, organisé par l'ONUDC à Saly, du 22 au 24 juillet 2021 ;
- atelier national de formation en matière de recours aux techniques spéciales d'enquête pour la collecte de renseignements et leur judiciarisation dans la lutte contre le terrorisme au Sénégal et réunion consultative sur les contours d'une future stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme, organisés par l'ONUDC à l'hôtel NEPTUNE de Saly, du 06 au 08 octobre 2021.

Outre ces travaux effectués, la CENTIF a tenu une séance virtuelle d'identification d'actions de formation pour la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) du ministère de l'Intérieur dans le cadre du contrôle des Casinos, le 29 septembre 2021.

De même, elle a eu une rencontre bilatérale avec le Responsable de Conformité du Système financier décentralisé BAOBAB, sur les modalités de mise en œuvre d'actions de formation en faveur de son personnel.

Cette collaboration formative revêt une dimension particulière dans le cadre de la coopération avec certains acteurs nationaux

### **II.3 COOPERATION AVEC LES AUTRES ACTEURS NATIONAUX**

La lutte contre le terrorisme a également été l'objet d'une attention particulièrement, notamment dans son volet « judiciarisation du renseignement », à travers les sessions suivantes :

La CENTIF joue un rôle majeur dans l'appropriation des recommandations internationales par les autres acteurs nationaux de la Lutte contre le BC/FT. A cet

effet, avec la collaboration de divers organismes et programmes, elle a participé à l'animation des travaux ci-après :

- la réunion virtuelle organisée par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), avec la participation du Ministère de la Justice, dans le cadre de l'assistance technique à la mise en place de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) ; le 21 janvier 2021 ;
- les réunions virtuelles avec la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DAGC) et l'Ambassade des Etats-Unis, au titre de la phase préparatoire de l'appui au renforcement du dispositif national LBC/FT, organisées par l'ONUDC, les 3, 11 et 24 février 2021.

La CENTIF est le réceptacle des recommandations du GAFI. Sous ce rapport, elle a participé à la rencontre de partage et de restitution des conclusions de la réunion face à face du Sénégal avec l'ICRG du GAFI et les Responsables de Conformité des établissements de crédit organisée par la Commission « Conformité » de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Sénégal (APBEFS), le 06 juillet 2021, à l'hôtel Terrou-bi.

L'OFNAC, en raison du champ de sa mission, qui à bien des égards la rapproche de la CRF, entretient une coopération par le partage d'informations et de procédés dans la lutte contre la corruption et ses corollaires. Dans le cadre de cette relation, la CENTIF a participé aux travaux, ci-après :

- le webinaire du Comité Scientifique de l'étude sur les vulnérabilités à la corruption dans le secteur extractif au Sénégal, organisé par l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), le 10 février 2021 ;
- les réunions organisées par l'OFNAC sur la mise en place d'un comité de relecture de l'étude sur les vulnérabilités à la corruption dans le secteur extractif au Sénégal, les 12 et 21 avril 2021 ;
- la commémoration de la journée africaine de lutte contre la corruption organisée par l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), le 12 juillet 2021 à l'Ecole nationale d'Administration ;
- le forum virtuel de lancement de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, organisé par l'OFNAC, le 16 septembre 2021 ;
- l'atelier de partage du projet de rapport de l'étude sur « les vulnérabilités à la corruption dans le secteur extractif au Sénégal » organisé par l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à l'hôtel Terrou-Bi.

Au titre des partenariats privilégiés de la CENTIF, la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) et la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) occupent une place très importante. A cet égard, les activités, ci-après, ont été tenues :

- la signature du protocole d'accord portant sur l'échange d'informations avec la DGID,

le 07 juillet 2021, au siège de ladite Direction générale ;

- une séance de travail virtuelle avec la DGCPT, en perspective de l'atelier d'échange prévu le 15 juillet 2021 ;
- l'atelier virtuel de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en faveur de la DGCPT pour l'élaboration de son mini plan d'actions, le 15 juillet 2021.

A côté des informations reçues des assujettis, la CENTIF s'attribue le concours des organismes spécialisés dans le Renseignement pour mener à bien sa mission. A ce titre, elle a participé aux réunions de la Communauté du Renseignement organisées au siège de la Délégation générale du Renseignement (DRN), les 03 juin et 14 octobre 2021.

Sous un autre registre, dans le cadre de ses activités opérationnelles, la CENTIF transmet au Procureur de la République les rapports sur les déclarations d'opérations suspectes (DOS) susceptibles de constituer une infraction de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Dès lors, le Corps de la Justice est le dépositaire, par excellence, des conclusions de la Cellule. D'où l'importance des rencontres de partage, ci-après :

- la Réunion de suivi sur l'appui technique du projet OCWAR-M et la réunion virtuelle en préparation dans le cadre de la mise œuvre du Projet « Appui à la chaîne pénale », le 04 mai 2021 ;
- l'atelier de validation du projet de plan d'actions de renforcement de la chaîne pénale du Sénégal en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et

le financement du terrorisme (LBC/FT), organisé par la Direction des Affaires criminelles et des Grâces, le 29 juin 2021 ;

- l'atelier de lancement de la mission de concertation nationale pour une justice digitalisée, organisé par le Ministère de la Justice, le 05 août 2021 ;
- le séminaire sur « le traitement judiciaire des infractions liées au trafic illicite de migrants organisé » dans le cadre du projet « Partenariat Opérationnel Conjoint » (POC) par le Centre de Formation Judiciaire (CFJ), du 14 au 16 décembre 2021, à l'hôtel Savana ;
- la conférence annuelle des parquets organisée par le Ministère de la Justice, à l'hôtel RADISSON BLU, le 23 décembre 2021.

La disponibilité de données statistiques fiables sur les flux financiers illicites est une préoccupation importante de la CENTIF. A cet égard, l'ANSD est souvent mise à contribution dans cet exercice. Les rencontres, ci-après, constituent une illustration de cette importante collaboration :

- l'atelier régional virtuel sur les flux de financement illicites, coorganisé par l'ANSD et le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), 16 juin 2021 ;
- les ateliers virtuels de lancement des travaux du Groupe de Travail technique (GTT) de finalisation et de validation du rapport provisoire d'autoévaluation des risques de Flux financiers illicites, organisés par l'ANSD dans le cadre du projet pilote de la mesure statistique des flux financiers illicites, le 07 juillet

2021 et le 13 août 2021.

Dans le même registre, elle a tenu une séance de travail avec la Direction du Traitement automatique de l'information (DTAI), le 28 juillet 2021.

Outre cette collaboration avec ces acteurs nationaux, la CENTIF a participé, en tant qu'expert et point focal dans la LBC/FT à d'importantes rencontres destinées à d'autres acteurs, dont plusieurs relèvent du Projet OCWAR-M, notamment :

- la réunion de cadrage de l'étude portant «diagnostic du rôle effectif de la profession des notaires dans le domaine de la LBC/FT, notamment dans le contexte de la chaîne immobilière », organisée par le projet OCWAR-M, le 9 février 2021 ;
- la réunion de cadrage de l'« Etude de vulnérabilité du secteur de la vente des antiquités et œuvres d'art au Sénégal », organisée par vidéo-conférence par OCWAR-M, le 11 février 2021 ;
- la séance de lancement de l'Evaluation nationale des risques (ENR) sur les Organismes à But Non lucratif (OBNL) à risques, organisée en visioconférence par OCWAR-M, le 18 mars 2021 ;
- l'atelier de présentation des conclusions de l'étude sur le notariat organisé par le projet OCWAR-M, en relation avec la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) et la Chambre des Notaires du Sénégal, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- la rencontre de mise à jour sur les activités en faveur de la profession de notaire, organisée entre la Chambre des Notaires, la DACS, la CENTIF et l'équipe du projet OCWAR M, le 24 septembre 2021.

L'impact de l'action du Projet OCWAR-M a été apprécié à l'occasion de la séance de travail virtuelle avec l'équipe dudit Projet, visant à faire le point sur les activités en cours avec les différents acteurs du dispositif national de LBC/FT, le 28 septembre 2021.

Par ailleurs, la Cellule s'est illustrée par son accompagnement ou sa participation aux travaux d'autres structures :

- Atelier de lancement de l'étude portant sur l'Evaluation nationale des risques des Organismes à But Non lucratif (OBNL), organisé par la Direction générale de l'Administration territoriale, le 30 juin 2021 ;
- réunion virtuelle de validation des contenus des présentations des Ateliers d'Education Financière sur le blanchiment des capitaux au profit des journalistes de la presse économique et des associations de consommateurs organisée par l'OQSF, le 29 juin 2021 ;
- séminaire d'échange entre l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la CENTIF, le 14 octobre 2021 au siège de l'ARMP ;
- webinaire organisé par l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Sénégal (APBEFS) sur le thème de la LBC/FT dans le cadre de la semaine de l'inclusion financière, le 30 novembre 2021;
- première réunion de la Commission Consultative de Gel Administratif (CCGA) tenue en vidéoconférence, , le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- session de partage pour la préparation de la mission de contrôle LBC/FT de la LONASE en vidéoconférence, le 02 décembre 2021 ;

- Cérémonie d'ouverture de l'atelier de lancement du Rapport ITIE 2020, organisée par le Comité national ITIE, le 28 décembre 2021, à l'hôtel Terrou BI.

Dans le même registre, la Cellule a eu un échange virtuel avec le Directeur général de CITIBANK et le responsable en charge de la conformité sur les priorités pour le secteur bancaire et les mises à jour réglementaires relatives à la LBC/FT, le 29 mars 2021.

De même, elle a reçu en visite de travail le Directeur général d'Ecobank, accompagné de la Directrice d'exploitation et du Responsable en charge de la conformité, pour faire le point sur la collaboration entre la CENTIF et ladite banque, le 16 novembre 2021.

Dans le souci de garantir la conformité des procédés aux normes du GAFI, la Cellule met régulièrement à la disposition des autres acteurs de la LBC/FT des guides, manuels de procédures et autres documents de référence. A cet effet, elle a transmis pour information et partage avec les Autorités d'enquête, ainsi que les acteurs du secteur financier les documents ci-après :

- « Guide pour une approche basée sur les risques pour les superviseurs » du GAFI;
- document relatif aux modifications intervenues sur la Loi LBC des Etats-Unis ;
- « directives actualisées pour une approche fondée sur les risques sur les actifs virtuels et les fournisseurs de services d'actifs virtuels », reçues du GAFI.

En outre, elle a transmis pour information et partage avec les Autorités d'enquête, ainsi que les acteurs du secteur financier, les rapports reçus du GIABA sur :

- le financement du terrorisme à motivation ethnique ou raciale ;
- le blanchiment d'argent résultant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants ;
- le financement de la lutte contre la prolifération - fournisseurs de services d'actifs virtuels.

Elle a également contribué au projet sur les risques de BC/FT découlant du trafic de migrants et aux commentaires sur les Rapports d'Evaluation mutuelle (REM) pré-Plénière du Niger et du Nigéria

### **III. PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**

---



Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières

### III PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Au cours de l'exercice sous revue, la CENTIF a marqué son ancrage au Ministère des Finances et du Budget, en participant à plusieurs activités coordonnées par ladite tutelle.

Ainsi, elle a transmis sa contribution, par note, au titre des activités ou à l'élaboration des documents ci-après :

- le projet de canevas du rapport annuel d'activités 2020 ainsi que du projet de rapport ;
- la matrice de suivi des actions du MFB et Plan de travail annuel 2021 CENTIF ;
- le fichier relatif à la préparation du cadrage budgétaire du Programme «Pilotage, gestion et coordination administrative » pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
- la revue annuelle conjointe 2020 du PSE ;
- la réponse à la saisine du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur par rapport au compte rendu de la réunion du Groupe de contact ad hoc de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

Par ailleurs, elle a pris part aux rencontres ci-dessous :

| Thème   | Période              |
|---|----------------------|
| Réunion virtuelle sur la programmation des futurs projets de coopération 2021-2027, par la Délégation de l'Union Européenne.  | le 22 janvier 2021   |
| Présentation virtuelle du programme sur les Flux financiers illicites de la coopération allemande GIZ au Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget.             | le 31 mars 2021      |
| Réunion virtuelle organisée par la Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité, dans le cadre de la mission de Revue du Fonds Monétaire International (FMI). | le 12 avril 2021     |
| Réunion de validation technique de la Revue annuelle conjointe (RAC) sectorielle 2020 du MFB.   | le 29 avril 2021     |
| Réunion de validation technique du rapport d'activités 2020 du MFB.   | Le 1er décembre 2021 |

|  |  |
|--|--|
| Séminaire de validation du document révisé de Stratégie Conjointe de l'Union Européenne et des Etats membres, pour les années 2021 – 2023.         | le 14 juin 2021 en vidéo-conférence          |
| Réunion de validation technique du rapport de la Revue annuelle conjointe (RAC) sectorielle 2021.  | le 17 septembre 2021 à l'hôtel Radisson Blue |
| Atelier de validation technique de la lettre de Politique sectorielle et de Développement (LPSD) 2022-2026 du MFB, à l'hôtel Iris de Toubab Dialaw | du 06 au 09 décembre 2021.                   |

En outre, la CENTIF a transmis sa contribution à la revue du plan d'actions prioritaires pour la période 2019-2023 et au document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2022-2024 du MFB, ainsi que ses observations et commentaires sur le projet de lettre de la Politique sectorielle de Développement 2022-2026, notamment sur les parties relatives au diagnostic et au cadre de performance des programmes.

De même, elle a fait parvenir des documents au titre de l'exercice 2020, à la mission d'audit des marchés publics de l'ARMP, le 23 septembre 2021.

Dans le même sillage, la Cellule a contribué à l'élaboration du mémorandum de la 4<sup>ème</sup> Revue de l'Instrument de Coordination des Politiques économiques (ICPE) du FMI, avant de produire une note sur la mise en œuvre du plan d'actions convenu avec le GAFI dans le cadre de la préparation de ladite Revue et de la 1<sup>ère</sup> revue du programme soutenu par la Facilité de Crédit de Confirmation et l'Accord de Confirmation.

Au titre des activités de la Commission de l'UMOA, la CENTIF a pris part, pour le compte du MFB, à la réunion virtuelle préparatoire de la revue annuelle de la Commission de l'UMOA des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, du 20 au 21 octobre 2021. Faisant suite à cette rencontre préparatoire, elle a participé à ladite revue annuelle, en visioconférence, du 08 au 10 novembre 2021 ;



## **IV. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE**

---



Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières

## IV. COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

Les règles qui gouvernent la lutte contre la grande criminalité financière émanent, pour l'essentiel, d'organismes supranationaux spécialisés dans la matière. En tant que point focal de la LBC/FT au Sénégal, la CENTIF, veille à la transposition des recommandations issues des activités régionale et internationale.

Sous ce rapport, la CENTIF a participé aux rencontres organisées, d'une part, au niveau régional et, d'autre part, au niveau international.

### IV.1 AU NIVEAU REGIONAL

La CENTIF était présente à plusieurs travaux organisés sous l'égide du GIABA, de la BCEAO et du RECEN-UEMOA.

#### IV.1.1 Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)

Dans le cadre de ses relations avec le GIABA, la CENTIF a participé aux rencontres ci-après :

| Thème  | Période   |
|--|---|
| Atelier de typologies sur le BC/FT lié à la Corruption en Afrique de l'Ouest.  | du 18 au 20 janvier 2021<br>à l'hôtel Horizon Baobab à Somone |
| Atelier conjoint GIABA-RUSI sur « l'efficacité des réponses à la criminalité financière contre le commerce illicite des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest, organisé par vidéo-conférence. | le 19 janvier 2021  |
| Atelier sur les résultats et la finalisation de l'étude d'évaluation des informations sur les bénéficiaires effectifs et le cadre de recouvrement d'avoir en Afrique de l'Ouest.               | du 21 au 22 janvier 2021, à l'hôtel Horizon Baobab de Somone  |
| Atelier régional sur la mise en œuvre de l'Evaluation nationale des Risques en Afrique de l'Ouest.   | du 25 au 28 janvier 2021 à Saly Portudal,                     |
| Visite sur site, en qualité d'évaluateur, dans le cadre de l'Evaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT du Togo.  | du 25 janvier au 10 février 2021                              |
| Atelier régional virtuel de formation au profit des Cellules de Renseignement Financier (CRF) des Etats membres, sur la norme de sécurité de l'information ISO/CEI 27001.                      | le 4 mars 2021  |
| Réunion virtuelle sur les modalités de rénovation de la conformité technique du Sénégal  | le 24 mars 2021   |

|  |   |
|--|---|
| Plénière virtuelle extraordinaire du GIABA   | les 22 et 23 avril 2021   |
| Réunion virtuelle intersessions du groupe d'évaluation et de conformité (GEC) du GIABA   | les 22 et 23 avril 2021   |
| Atelier de validation du Rapport d'études du GIABA sur les risques de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du secteur des casinos et jeux d'argent en Afrique de l'Ouest, organisé par visioconférence. | le 6 mai 2021   |
| Réunion d'examen du plan d'actions de renforcement du processus de conduite des évaluations mutuelles du GIABA.  | le 11 mai 2021  |
| 35 <sup>ème</sup> réunion hybride des Groupes de travail du GIABA et plénière de la Commission technique de ladite institution.  | Du 16 au 21 mai 2021 à Lomé au Togo                               |
| Quatrième réunion virtuelle avec les Correspondants nationaux du GIABA   | le 14 juin 2021   |
| Rencontre de focus Group avec l'expert commis pour l'Evaluation indépendante du plan stratégique du GIABA  | le 27 juillet 2021  |
| Deuxième réunion plénière extraordinaire consacrée aux discussions des REM du Nigéria et du Niger à Abidjan, en Côte d'Ivoire  | du 16 au 20 août 2021   |
| Réunions annuelles sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) en collaboration avec le Groupe d'Examen des Politiques (PRG) à Abidjan, Côte d'Ivoire  | du 20 septembre au 1er octobre 2021                               |
| Réunion extraordinaire du Comité Interministériel du GIABA   | le 28 octobre 2021  |
| Forum des parties prenantes de la CEDEAO sur les problématiques mondiales émergentes de LBC/FT et leurs implications pour les Etats membres du GIABA.  | du 15 au 17 décembre 2021 à l'hôtel Framissima Palm Beach de Saly |

Dans le même registre, elle a pris part aux travaux suivants :

- le forum des CRF des Etats membres du GIABA, le 19 mai 2021;
- le Comité ministériel du GIABA, organisé le 22 mai 2021 ;
- la rencontre virtuelle avec le consultant recruté dans le cadre du projet de diagnostic des comités nationaux de coordination de la LBC/FT dans les Etats membres du GIABA et la Mauritanie, le 28 mai 2021;

- l'atelier inaugural de la Communauté de pratique informatique, organisé en visioconférence, le 17 juin 2021.

En outre, la Cellule a transmis des observations sur le deuxième rapport de suivi du Sénégal, ainsi que le rapport d'activités pays de 2020. De même, elle a communiqué au GIABA ses observations sur le Projet pilote relatif à la vérification des informations relatives aux bénéficiaires effectifs, le Projet sur le financement du terrorisme à motivation ethnique ou raciale et le projet de Rapport régional de l'étude sur « le blanchiment de capitaux et le commerce illégal d'espèces sauvages ».

Dans la même dynamique, elle a renseigné et transmis ses contributions suivantes :

- le questionnaire élaboré par l'Expert consultant dans le cadre du Projet conjoint GIABA et OCWAR-M, relatif à l'évaluation des comités nationaux de coordination de la LBC/FT des pays membres ;
- le questionnaire de « The Global Center on Cooperative Security » sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme en préservant l'espace civique ;
- le questionnaire pays sur la deuxième évaluation de 12 mois des normes révisées du GAFI sur les actifs virtuels et les prestataires d'actifs virtuels (AV/PSAV) ;
- le questionnaire actualisé sur le financement de l'Etat islamique, d'Al-Qaïda et des affiliés et le questionnaire sur les indicateurs de risques de financement du terrorisme

à motivation ethnique ou raciale ;

- le questionnaire sur le thème «Utilisation d'œuvres d'art, d'antiquités et d'autres objets culturels (AACO) comme outil de blanchiment de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme».

Par ailleurs, la Cellule a porté ses propositions sur les cas pratiques relatifs, d'une part, au projet de « transformation numérique des agences opérationnelles nationales » et, d'autre part, au projet de rapport sur les « risques de BC/FT découlant du trafic illicite de migrants ».

En outre, elle a contribué à l'élaboration des documents suivants :

- le Rapport du GAFI sur le trafic illicite des armes et le financement du terrorisme ;
- la mise à jour du rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations du plan d'action de l'étude sur la situation de la LBC/FT dans la Zone Franc, réalisée par la Banque Mondiale, en octobre 2018 ;
- les commentaires sur le rapport d'Evaluation mutuelle (REM) post-Plénière du Nigéria ;
- les observations sur l'analyse du Secrétariat du GIABA sur le 2<sup>ème</sup> rapport de suivi du Sénégal.
- la mise à jour sur le financement de l'Etat islamique, d'Al-Qaïda et de ses affiliés et risques liés à l'instabilité en Afghanistan et mesures d'atténuation appliquées.

Toujours dans le cadre de ses activités relatives à la communauté du GIABA, elle a partagé, à la demande dudit Groupe, avec

les autorités de supervision et les entités assujetties du secteur financier, le « Guide pour une approche basée sur les risques pour les superviseurs » reçu du GAFI, ainsi que les modifications intervenues sur la Loi LBC des Etats-Unis.

De même, elle a procédé à la désignation d'un membre représentant le Sénégal au sein du Groupe de Contact pour l'amélioration de l'efficacité du GIABA.

Enfin, la Cellule a signé un protocole d'accord de coopération avec la République de Guinée, le 16 mai 2021.

Outre son importante activité dans le cadre du GIABA, la CENTIF participe à l'animation d'autres institutions et plateformes polarisant les CRF de l'espace communautaire, notamment la BCEAO et le RECEN-UEMOA.

#### **IV.1.2. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**

A l'échelle régionale, la BCEAO est un acteur central dans la LBC/FT. A ce titre, elle harmonise l'action des CRF à travers ses rencontres de travail.

Sous ce rapport, la CENTIF a pris part aux Journées de diffusion des comptes extérieurs, organisées par ladite Banque, les 28 janvier et 23 décembre 2021.

En outre, elle a renseigné et transmis ses contributions au document portant Protocole d'accord de coopération entre la BCEAO et les CENTIF de l'UMOA.

#### **IV.1.3. Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA)**

Au titre de l'année 2021, la CENTIF a pris

part à l'atelier de réflexion des Magistrats des CENTIF, sur les lacunes identifiées dans la règlementation sur la LBC/FT, organisé par le Réseau des Cellules nationales de Traitement des Informations financières de l'UEMOA (RECEN-UEMOA), du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021, à Niamey au Niger.

A côté de son action au niveau régional, la cellule est le point d'ancrage au cadre international de lutte contre la grande criminalité financière.

### **IV.2. AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Les règles qui gouvernent la lutte contre la grande criminalité financière relèvent du Droit économique spécial. Le caractère pluridisciplinaire de la matière est canalisé par l'activité de réglementation et d'harmonisation réalisé par le GAFI

Sous le même registre, l'action des forums internationaux, notamment le Groupe EGMONT, est essentielle pour la promotion des mécanismes de la LBC/FT, de même que l'appui du partenariat technique et financier.

#### **IV.2.1. Groupe d'Action financière (GAFI)**

A l'instar des autres CRF, la CENTIF a participé à différents travaux organisés par le Groupe. Ainsi, sur invitation du GAFI, elle a pris part à plusieurs rencontres, notamment :

- la réunion plénière du GAFI, en vidéoconférence, les 15 et 21 octobre 2021 ;
- l'atelier « Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest » organisé par l'Institut International pour

la Justice de l'Etat de droit (IIJ) en partenariat avec INTERPOL, du 26 au 28 octobre 2021, à Abidjan ;

- la réunion conjointe d'Experts (JEM) organisée en vidéoconférence par le GAFI «Session 1 - Indicateurs de risque de FT (y compris le financement du terrorisme à motivation ethnique et raciale)», le 29 novembre 2021;
- la réunion conjointe d'Experts (JEM) organisée par en vidéoconférence par le GAFI «Session 2 - Risques de BC/FT découlant du trafic illicite de migrants», le 06 décembre 2021 ;
- la réunion conjointe d'Experts (JEM) (en toutes lettres) organisée par le GAFI –«Session 3 : L'utilisation des arts, antiquités et autres objets culturels (AACO) comme outil pour le BC/FT», le 13 décembre 2021.

Outre ces travaux, la Cellule a renseigné et transmis au GAFI la réponse au questionnaire relatif à l'enquête de satisfaction sur la plénière et les réunions de groupes de travail du mois d'octobre 2021.

## IV.2.2 Groupe EGMONT

Concernant les activités du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier, la CENTIF a contribué à l'élaboration des documents suivants :

- le rapport annuel du Groupe EGMONT pour l'année 2020 ;
- le catalogue électronique produit dans le cadre du projet en cours sur «le recouvrement des avoirs - le rôle des CRF» ;
- le questionnaire relatif au registre des bénéficiaires effectifs.
- 

Dans le même sillage, elle a transmis les réponses et les contributions relatives aux activités, ci-après :

- le business Plan 2021-2022 des projets et activités de Information Exchange Working Group (IEWG) ;
- le questionnaire sur le projet de l'IEWG «le rôle des CRF dans la lutte contre le blanchiment de capitaux des produits de la corruption dans le cadre de la COVID 19» ;
- la présentation de cas pour le concours Best Egmont Case Awards (BECA) ;
- la contribution sur la mise en œuvre du processus de soutien et de conformité ;
- le questionnaire de l'enquête sur les modèles de financement des CRF, membres du

Groupe Egmont.

Outre son activité documentaire au sein du Groupe, la Cellule a participé aux rencontres virtuelles suivantes :

| Thème  | Période                        |
|--|--------------------------------|
| Réunion du Comité EGMONT   | du 26 au 27 janvier 2021       |
| Réunion du groupe de travail « Information Echange Working Group».   | du 01er au 04 février 2021     |
| Réunion de l'équipe en charge de la publication du BECA 2020.  | les 03 février et 03 mars 2021 |
| Réunion du groupe de travail « Policy and Procedure Working Group » du Groupe EGMONT.                                      | le 10 février 2021             |
| Réunion du cercle des CRF francophones, organisée par la Cellule de Renseignement financier de MONACO SICCFIN.             | le 24 février 2021             |
| Réunion du Groupe régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe EGMONT.  | le 9 mars 2021                 |
| Réunion intersession du Comité exécutif du Groupe EGMONT.  | les 5 et 6 mai 2021            |
| Réunion virtuelle sur la révision informatique du Groupe Egmont.   | le 31 mai 2021                 |
| Réunion pour un entretien en vue de la sélection du Vice-Président du Groupe EGMONT.                                       | le 2 juin 2021                 |
| Réunion avec le secrétariat du Groupe EGMONT, dans le cadre de l'organisation des réunions des groupes de travail en 2022. | le 15 juin 2021                |
| Réunion des groupes de travail du Groupe EGMONT.   | les 28 et 29 juin 2021.        |

Sous le même registre, elle a participé à l'animation des sessions de formation opérationnelle, organisées les 02, 05, 07 et 09 juillet 2021 ; de même qu'à la réunion des Chefs de Cellules de renseignement (HoFIU), tenue les 06 et 08 juillet 2021.

La Cellule a également été associée à la rencontre du Groupe régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe EGMONT, le 13 juillet 2021.

Toujours dans le cadre de sa contribution à l'animation de ce Forum international, elle a pris part au webinaire sur le thème « les CRF et l'approche fondée sur les risques : analyse et mise en œuvre de l'environnement », le 06 juillet 2021.

Par ailleurs, elle a participé au Forum de la coopération financière des CRF Francophones

du Groupe Egmont, du 03 au 06 novembre 2021 à Monaco, ainsi qu'à la réunion virtuelle consacrée à la révision informatique du Groupe Egmont, le 13 décembre 2021.

Dans un autre registre, la CENTIF joue un rôle très important dans la promotion et l'intégration des autres CRF au Groupe Egmont.

A cet effet, elle a pris part à l'atelier virtuel sur le sponsoring de la CENTIF de Guinée-Bissau à l'adhésion au Groupe Egmont, les 05 et 12 janvier 2021, ainsi qu'à la rencontre portant sur l'examen des progrès réalisés par ladite CRF, organisé par OCWAR-M, le 06 mai 2021.

Faisant suite à ces travaux, la Cellule a effectué, une visite sur site auprès de la CENTIF-Guinée Bissau, dans le cadre de l'assistance technique d'OCWAR-M, en vue de son adhésion au Groupe Egmont, du 15 au 17 septembre 2021.

Dans le même sillage, elle a pris part à l'atelier virtuel sur le sponsoring de l'adhésion de la Mauritanie au Groupe EGMONT, organisé par OCWAR-M, le 16 février 2021

En corollaire à ses activités auprès des institutions spécialisées dans la matière LBC/FT, la CENTIF a recours au partenariat technique et financier pour mener sa mission.

### **IV.2.3 Le Partenariat technique et financier**

Les partenaires techniques et financiers tiennent une place importante dans la mise en œuvre du Plan d'actions de la Stratégie national LBC/FT. A cet égard, la CENTIF entretient une collaboration très active avec lesdits partenaires.

#### **IV.2.3.1 ONUDC**

Dans le cadre de son action en faveur du renforcement des mécanismes de LBC/FT, l'ONUDC organise régulièrement des rencontres dans l'espace communautaire ouest africain.

Ainsi, au titre de l'année 2021, la CENTIF a pris part à l'atelier consacré à la législation du Sénégal en matière de réponse pénale au terrorisme, organisé par la Section de prévention du terrorisme de ladite Organisation, les 7 et 8 avril 2021, à l'hôtel Radisson Blu.

Dans la même dynamique, elle a tenu une séance de travail virtuelle avec le Représentant de l'ONUDC, en vue d'une présentation du Coordinateur du Programme d'Assistance de l'International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) du Département Américain de l'Ambassade des Etats-Unis à Dakar, le 16 juin 2021.

Faisant suite à cette séance, la CENTIF a rencontré le chargé de programme de l'ONUDC pour une prise de contact et un partage sur le Plan de travail et les modalités de mise en œuvre des activités du Projet INIL de l'Ambassade des Etats Unis, le 06 août 2021.

Dans un autre registre, la Cellule a participé à l'animation des ateliers nationaux de formation sur l'utilisation proactive du renseignement financier lors des enquêtes, organisés par l'ONUDC dans le cadre du renforcement de la chaîne pénale du Mali, respectivement, du 22 au 25 novembre 2021 et du 6 au 9 décembre 2021, à Bamako.

#### **IV.2.3.2 LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL ET LA BANQUE MONDIALE**

Le FMI et la Banque mondiale sont les partenaires financiers par excellence. A cet égard, la CENTIF entretient une collaboration très dynamique avec ces institutions.

Ainsi, la Cellule a pris part à la réunion virtuelle organisée par la Banque Mondiale, sur le processus de l'ICRG et les besoins d'assistance pour la mise en œuvre du plan d'actions, le 11 mars 2021. Une rencontre sur le même objet a été organisée par le FMI avec le Représentant Résident à Dakar, le 12 mars 2021.

En outre, la Cellule a tenu des séances de travail virtuelles avec des experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de l'étude sur la supervision en matière de LBC/FT dans le secteur bancaire, au titre du Programme d'évaluation du Secteur financier (FSAP) de l'UEMOA, le 25 octobre 2021 ;

Le même exercice a été réalisé avec la délégation de la mission du FMI, au titre de la 4<sup>ème</sup> revue du Programme soutenu par l'ICPE et de la 1<sup>ère</sup> revue du programme soutenu par la Facilité de Crédit de Confirmation et l'Accord de Confirmation, pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'actions ICRG, le 02 novembre 2021 ;

Sur un autre registre, la CENTIF a renseigné et transmis les réponses aux questionnaires de la Banque mondiale relatifs, d'une part, à l'enquête de satisfaction sur l'assistance dans l'atteinte des Objectifs de Développement et, d'autre part, à la préparation d'un projet de prêt d'appui au Programme des 100.000 logements.

Toujours dans le cadre de l'appui technique et financier, la CENTIF a rencontré plusieurs partenaires relevant d'autres espaces communautaires.

Sous ce registre, la Cellule a participé à plusieurs réunions virtuelles avec le Groupe conjoint Afrique Moyen-Orient de l'ICRG du

GAFI, les 17 et 23 février 2021.

Ce même groupe a été rencontré en atelier de typologies sur le thème « le blanchiment de capitaux à travers la traite des êtres humains et les crimes de trafic de migrants », le 5 mai 2021.

Dans le cadre de l'assistance technique sur le processus ICRG du Sénégal, la CENTIF a pris part aux travaux de partage avec les représentants de la Direction du Trésor français, du 1<sup>er</sup> au 04 février 2021.

Elle a également participé le 15 juin 2021 à la réunion virtuelle préparatoire du cercle des CRF francophones en vue du « Forum international de la Coopération financière », prévu en novembre 2021 à Monaco.

De même, elle a pris part au webinaire sur le thème « Dimensions genre dans la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique », organisé par le Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (CESA), le 22 septembre 2021.

Dans le même sillage, la Cellule a tenu des séances de travail virtuelles avec :

- la représentante de la Délégation de l'Union européenne (DUE) sur la finalisation des TDR sous le format du Fonds européen de Développement (FED), dans le cadre du Projet de mise à jour de l'Evaluation nationale des Risques (ENR), le 24 août 2021 ;
- les représentants du Projet FFI de la Coopération allemande (GIZ) sur les activités dudit Projet et sur le programme de formation pour les agréés de change manuel, les 25 et 26 août 2021 ;
- les représentants des Cabinets Curtis et K2 Intelligence, le 10 août et 27

octobre 2021 ;

- le nouveau Directeur national de l' Agence nationale d'Investigation financière (ANIF) TCHAD, le 23 septembre 2021 ;
- la Banque centrale de l'Ile Maurice, le 15 décembre 2021.

En outre, la CENTIF a renseigné et transmis les réponses au questionnaire sur l'enquête de satisfaction, initiée auprès de ses clients et partenaires par le Bureau du PNUD Sénégal.

Par ailleurs, la Cellule a transmis les observations relatives au projet d'accord de coopération et d'échanges d'informations proposé par le Conseil régional de l'Epargne publique et des Marchés financiers (CREPMF).

# **V. ACTIVITES OPERATIONELLES DE LA CENTIF**

---



**Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières**

## V- ACTIVITES OPERATIONELLES DE LA CENTIF

Conformément à ses attributions, la CENTIF reçoit les déclarations d'opérations suspectes et des déclarations de transactions en espèces des entités assujetties, désignées par la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de ses homologues étrangers dans le cadre de la coopération internationale et d'autres services de l'Etat désignés explicitement dans ladite loi.

Par ailleurs, elle adresse des requêtes aux acteurs nationaux et des demandes d'informations aux CRF étrangers.

### V.1. DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

Au titre de l'année 2021, la CENTIF a reçu 371 déclarations d'opérations suspectes.

En effet, après une progression substantielle du nombre de déclarations constatée en 2020 (213), la CENTIF s'est engagée dans une collaboration extensive avec les déclarants, afin d'optimiser le processus de déclaration.

Cette initiative a abouti à une consolidation du nombre de déclarations reçues entre 2016 à 2021, malgré une réduction du nombre de DOS concernant les années 2018 et 2020.

Graphique 1 : statistiques DOS de 2016 à 2021

A l'instar des périodes précédentes, l'essentiel des déclarations pour l'année 2021 provient des banques et établissements financiers, puis des systèmes de transfert d'argent, comme illustré dans le tableau A.

Tableau A : répartition des déclarations de soupçons par type d'assujetti en 2021

| Type Assujetti                                      | Nombre |
|---|--------|
| Banques et établissements financiers                | 300    |
| Etablissements de monnaie électronique              | 2      |
| Notaires  | 3      |
| Régies financières                                  | 2      |
| Sociétés et courtiers assurances et de réassurances | 7      |
| Sources nationales                                  | 4      |
| Système de Transfert d'Argent                       | 50     |
| Systèmes financiers décentralisés                   | 3      |
| Total   | 371    |

L'analyse des déclarations d'opérations suspectes par type d'assujetti met à jour une montée du nombre de DOS (371) provenant des banques et établissement financiers. Cette évolution constante s'explique par une bonne collaboration entre la CENTIF et lesdits assujettis.

En outre, il est constaté une régression des DOS émanant des régies financières, 2 DOS en 2021, contre 13 en 2020. La signature du protocole d'accord portant sur l'échange d'informations avec la DGID, le 07 juillet 2021, et l'atelier virtuel pour l'élaboration du mini plan d'actions de la DGCPT, le 15 juillet 2021, permettront certainement de relever le nombre de DOS des régies financières.

Par ailleurs, il est noté la transmission d'un nombre important (50) de DOS par les Systèmes financiers décentralisés. Une bonne tendance qui sera certainement confirmée, avec le renforcement des activités de la cellule dans ce secteur.

#### Graphique 2 : répartition nombre de DOS 2021 par assujetti

Le montant des DOS reçues au cours de l'année 2021 s'établit à plus de 568 milliards de francs CFA, dont plus de 551 milliards de francs CFA se rapportent aux signalements faits par les banques. Le reste étant réparti comme suit :

- les régies financières (427 982 13 048 francs CFA) ;
- les sources nationales (1 532 500 000 francs CFA) ;
- les système de transfert d'argent (1 071 718 415 de francs CFA) ;
- les sociétés d'assurances (247 millions de francs CFA) ;
- les notaires (72 499 800 de francs CFA) ;
- les SFD (34 560 000 de francs CFA) ;

- les Etablissements de monnaie électronique (19 353 000 de francs CFA).

Cependant, ces montants ne doivent pas être analysés comme des avoirs issus d'activités de blanchiment de capitaux. Ils correspondent simplement à des transactions effectuées ou rejetées, au sujet desquelles les entités déclarantes ont eu des doutes sur la licéité des sommes en cause.

## V.2 DECLARATION EN ESPECES

La CENTIF reçoit des assujettis, des déclarations de transactions en espèces, en vertu de la loi n° 2018-03 sur la LBC/FT, mais aussi de l'instruction n° 010-09-2017 de la BCEAO qui fixe le seuil pour la déclaration desdites transactions auprès de la CENTIF à 15 000 000 F CFA.

Une grande majorité des déclarations en espèces est directement générée par les systèmes informatiques des déclarants, puis intégrée dans l'application en ligne de la CENTIF par la solution XML. Ces déclarations sont généralement encodées manuellement dans le formulaire en ligne.

Le tableau B, ci-après, établit la répartition par entité déclarante des transactions en espèces, pour l'année 2021.

Tableau B : Répartition par entité déclarante sur les transactions en espèces en 2021

| Répartition par entité déclarante au cours de la période sous revue |            |                            |
|---|------------|----------------------------|
| Type Assujetti  | Nombre     | Montant                    |
| Banques et établissements financiers                                | 300        | 551 551 983 532 XOF        |
| Etablissements de monnaie électronique                              | 2          | 19 353 000 XOF             |
| Notaires  | 3          | 72 499 800 XOF             |
| Régies financières  | 2          | 13 982 427 048 XOF         |
| Sociétés et courtiers assurances et de réassurances                 | 7          | 247 000 000 XOF            |
| Sources nationales  | 4          | 1 532 500 000 XOF          |
| Système de Transfert d'Argent                                       | 50         | 1 071 718 415 XOF          |
| Systèmes Financiers Décentralisés                                   | 3          | 34 560 000 XOF             |
| <b>Total</b>  | <b>371</b> | <b>568 512 041 795 XOF</b> |

### V.3. TRAITEMENT ET DISSEMINATION DES INFORMATIONS

La CENTIF mène des investigations approfondies dans le cadre du traitement des informations reçues en relation avec les assujettis, les autorités publiques et les CRF étrangères.

Ainsi, au cours de l'année 2021, la CENTIF a adressé plusieurs demandes de communication d'informations complémentaires aux partenaires nationaux, notamment :

- 136 réquisitions adressées aux banques, établissements financiers, systèmes financiers décentralisés et autres institutions;
- 64 requêtes à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO);
- 64 requêtes adressées aux administrations publiques (DGID, DMC, DGD, DGCPT, ANSD, Direction du commerce interieur, Direction centrale des marchés publics, etc.);
- 2 requêtes adressées aux cabinets de notaire ;
- 55 requêtes adressées aux services d'enquêtes et aux membres de la Communauté du renseignement (DPJ, Gendarmerie nationale, CLAT, DPAF et DRN).
- 

Graphique 3: répartition des requêtes

## V.4. DEMANDES D'INFORMATION

La recommandation 40 du GAFI préconise une coopération internationale élargie en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, des infractions sous-jacentes associées et de financement du terrorisme. Les pays doivent coopérer à la fois spontanément et sur demande. Cette coopération doit avoir une base légale.

A cet effet, la loi 2018-03 relative à la LBC/FT, en ses articles 76 à 79 relatifs aux relations entre la CENTIF et les Etats membres de l'UEMOA et à la transmission d'informations par la CENTIF aux CRF étrangères, a posé les jalons de la coopération régionale et internationale entre la CENTIF et ses homologues étrangers.

### V.4.1 Demandes de renseignements envoyées aux CRF étrangères

| Année               | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------|------|------|------|
| Cellules étrangères | 45   | 36   | 46   |

### V.4.2 Demandes de renseignements reçues des CRF étrangères

| Année               | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------|------|------|------|
| Cellules étrangères | 28   | 20   | 22   |

### V.4.3 Communications spontanées reçues

| Année               | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------|------|------|------|
| Cellules étrangères | 35   | 21   | 20   |

## V.5. SAISINE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Au cours du traitement des DOS en 2021, la Cellule à transmis au Procureur de la République territorialement compétent vingt quatre (24) rapports.

Ainsi, en comparaison de l'année précédente avec 11 rapports transmis, il est noté une nette augmentation du nombre de rapports communiqués au Procureur de la République (24), en dépit du ralentissement de l'activité opérationnelle imposé par les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19.



# **VI. TENDANCES DE BLANCHIMENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME**

---



**Cellule nationale de Traitement  
des Informations financières**

## VI. TENDANCES DE BLANCHIMENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

### VI.1 TENDANCES EN MATIERE DE BLANCHIMENT

#### VI.1.1 la fraude fiscale et ses conséquences en matière de blanchiment

##### Tendances observées

La réintégration dans le circuit économique de l'argent (d'origine criminelle ou délictuelle) dissimulé aux services fiscaux est récurrente dans la plupart des DOS reçus par la CENTIF.

Cette technique de blanchiment de capitaux repose sur la mise en œuvre d'opérations complexes avec la création de sociétés opaques et le transfert de fonds à l'étranger.

Ces dossiers mettent souvent en cause des personnes d'origine étrangère, qui investissent dans des activités très rentables comme l'import-export, le transfert d'argent, l'exploitation agricole et l'offre de services.

##### Cas typologie 1 : Rapatriement de fonds issus de la fraude fiscale

La CENTIF a reçu deux (2) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par la Bank Delta concernant la société sénégalaise A et Monsieur R Directeur général adjoint de la société C.

La première DOS fait état d'un virement étranger d'un montant de 1.750.000 Euros soit une contrevaleur de 1.147.924 750F CFA reçu sur le compte n°900XX ouvert dans les livres de la Bank Delta, au nom de la société A. ledit virement, émis à partir d'un compte bancaire offshore, par une société dénommée GAMA, a comme motif économique, la mise à disposition du capital de la société A.

L'examen des documents présentés comme justificatifs, révèle que le capital de la société A est détenu, à 98% par une société par actions simplifiée E, établie en Europe au capital social de plus de 12.000.000 Euros dont Monsieur PLUS est le directeur général et, les 2% sont réparties entre une autre société de droit européen appelée F1, au capital social de 100 000 euros et deux ressortissants sénégalais (Monsieur ZZ et Monsieur YY).

La deuxième DOS porte sur Monsieur R, Directeur général régional d'une société de transfert d'argent dénommée KALIS, qui a reçu sur son compte personnel un virement d'un montant de 100 000 euros soit une contrevaleur de 66 031 200 F CFA en provenance de la même société GAMA.

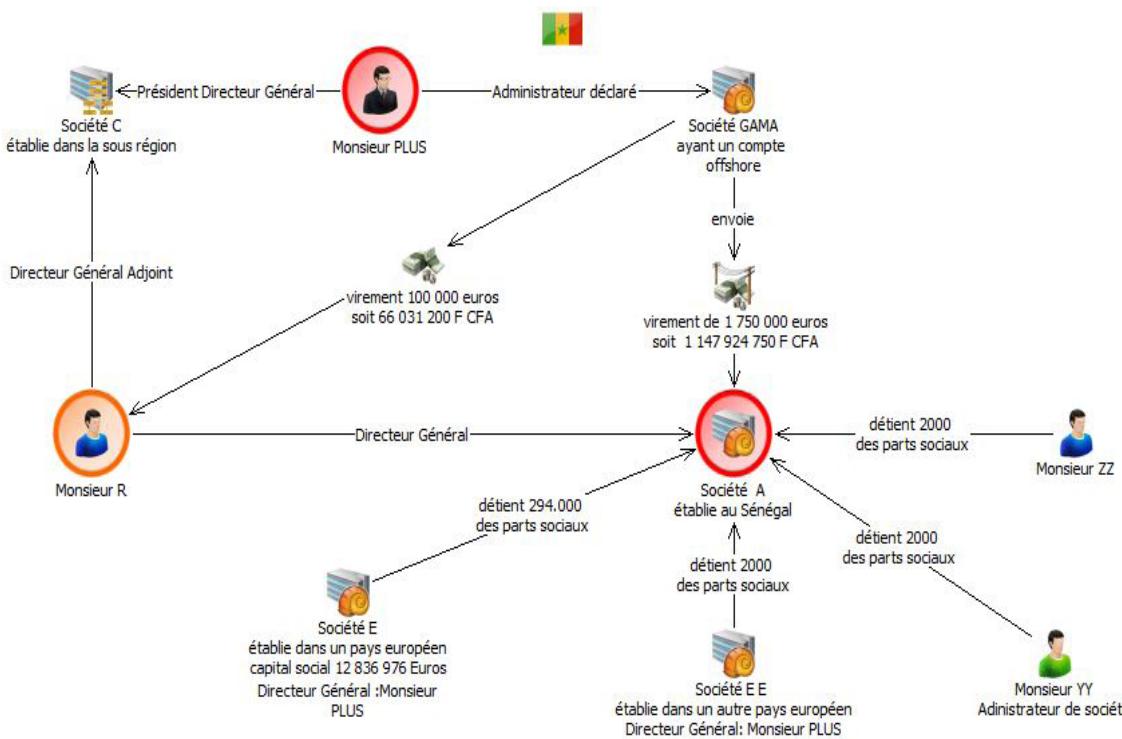
Interpellé sur la nature des fonds, Monsieur R a répondu que ces fonds représentent un paiement de dividendes au titre de l'année 2020 de la société émettrice où il serait actionnaire.

Néanmoins, les documents présentés comme justificatifs ne confirment pas ces allégations. Cette opération sans justification économique, est initiée par la société dirigée par Monsieur

PLUS. Monsieur R est utilisé comme prête nom ou homme de paille pour rapatrier des fonds offshore. La mise en place de la société A serait qu'un prétexte pour rapatrier des fonds situés dans un compte offshore.

Les méthodes déployées par les mis en cause sont les suivantes :

- la création de sociétés écrans dans le but d'apporter une certaine opacité à certaines opérations ;
- le transfert de fonds vers des pays dit non coopératif et estampillé paradis fiscal pour soustraire les fonds de l'assiette fiscale du lieu d'activités ;
- le rapatriement de fonds sur le territoire national à partir des comptes ouverts à Hong -Kong dans le but de blanchir des fonds issus de la fraude fiscale.



#### Cas typologie 2 : Blanchiment résultant d'une fraude fiscale grave liée au commerce de fer à béton

Monsieur Z, ressortissant d'un Etat d'Asie occidentale, a ouvert un compte courant pour sa société G dans les livres de la Bank V. Les versements en espèces effectués sur le compte ont atteint un montant global de 2 milliards de F CFA et la société ne disposait pas de site

pour son activité qui serait l'importation de fer.

Des incohérences liées au fonctionnement du compte ont été relevées suite à une comparaison du prix de la tonne de fer entre 2020 et 2021, qui est passé de 450 294 F CFA à 570 000 F CFA.

Les gains obtenus avec cette importante hausse du prix du fer ne suffisent pas à justifier les fonds reçus sur ledit compte.

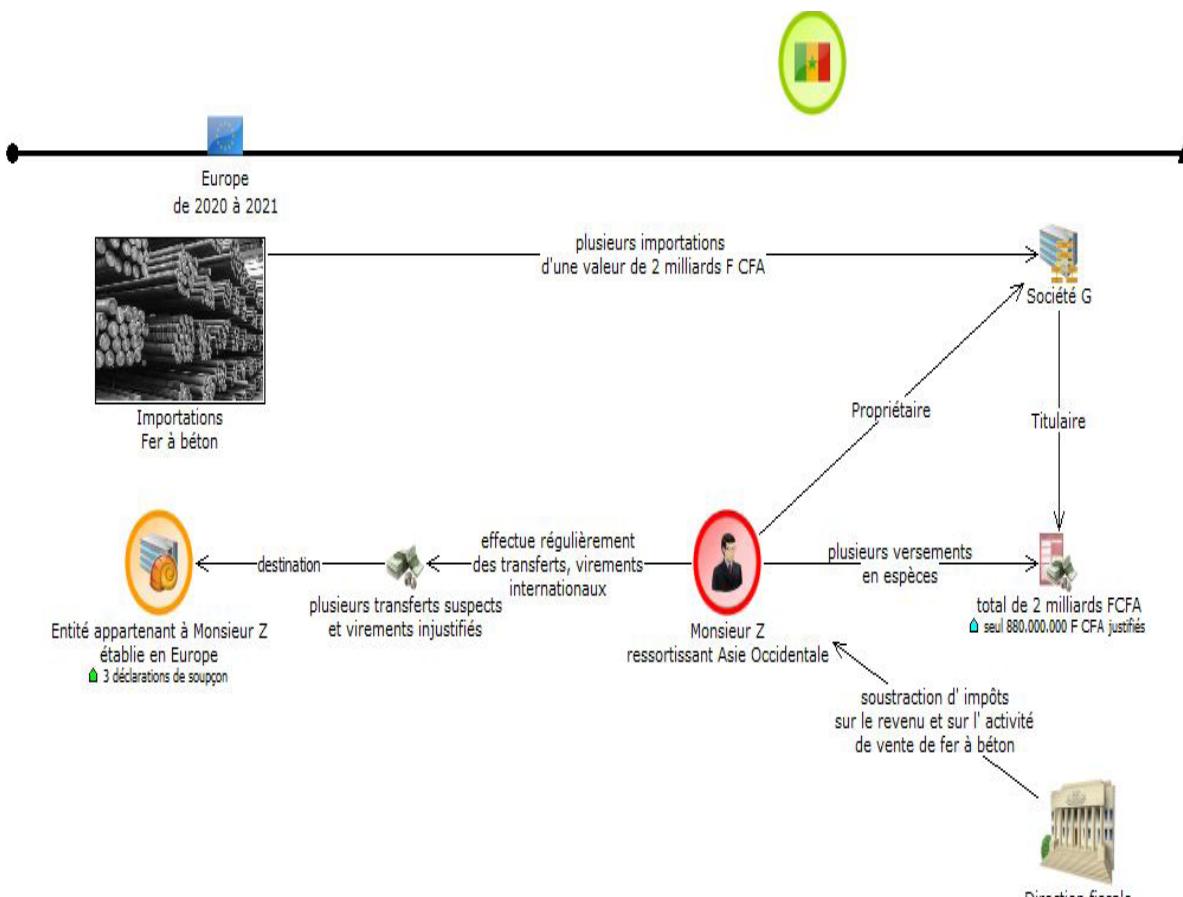
A l'analyse, les justificatifs présentés par le mis en cause ne reflètent pas la réalité des opérations enregistrées au crédit du compte. En effet, les montants justifiés sont largement inférieurs aux montants reçus (880.000.000F CFA contre 2 milliards).

Des investigations menées auprès de l'administration douanière, il ressortait que l'état des importations enregistrées au nom de la société G, faisait état de plusieurs importations de fer à béton, au nom de la société G, sur la période de 2020 à 2021 pour une valeur globale de plus de 2.000.000.000 F CFA en provenance d'un pays européen.

En outre, des informations recueillies au niveau de l'administration fiscale, ont révélé que Monsieur Z ne s'est jamais acquitté de ses obligations relatives à l'impôt sur le revenu.

Après saisine de la CRF du pays d'importation du fer à béton, il apparait que Monsieur Z a fait l'objet de trois (3) déclarations de soupçons impliquant des transactions incompatibles avec son profil de client et des transferts d'argent suspects.

Aux termes des investigations, la CENTIF a relevé des indices de blanchiment de fraude fiscale.



## VI.1.2 L'escroquerie

### Tendances observées

La CENTIF a traité des dossiers liés à l'escroquerie, dans lesquels les auteurs ont clairement procédé à des actes d'usurpation d'identité, d'exercice illégale d'une activité, d'usage de faux documents, afin d'introduire dans le système financier des fonds illicites.

#### Cas typologie 3 : Blanchiment de produits issus de plusieurs infractions

Monsieur AS, gérant d'une entreprise de location et de vente de véhicules est titulaire d'un compte épargne et d'un compte chèque ouverts dans les livres de la Bank K.

A l'entame de la relation, le client a déclaré percevoir un salaire d'environ 1 million de F CFA. Ledit compte est alimenté exclusivement par des remises de chèques d'un montant cumulé de plus de 19.000.000 F CFA.

Suite à une information de la part d'une autre institution financière, relative à un virement frauduleux dont Monsieur AS serait bénéficiaire, la Bank K a procédé à une déclaration de soupçon.

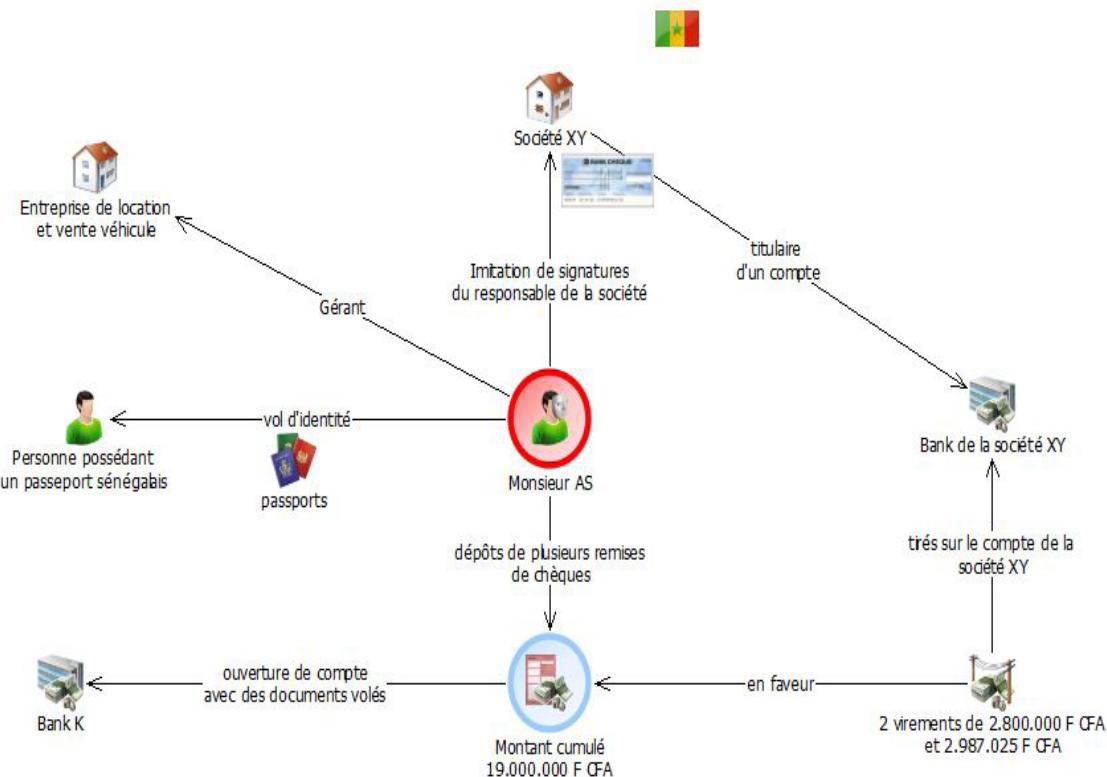
Des investigations menées ont permis de découvrir que Monsieur AS a reçu deux (2) ordres de virement de montants respectifs 2.800.000 F CFA et 2.987.025 F CFA, tirés sur le compte d'une société dénommée XY. Cette dernière a notifié à sa banque, ne pas être l'auteur desdits ordres de virement. Ce qui renvoie vraisemblablement à des cas de fraude avec imitation de signature.

Une plainte a été déposée par les deux (2) institutions financières contre des individus dont le cerveau de la bande alias Monsieur

AS, en fuite dans un pays du Maghreb, a volé un passeport ordinaire sénégalais d'une tierce personne qui a servi à ouvrir un compte dans les livres de la Bank K.

Compte tenu de l'ensemble des informations, la CENTIF a conclu à l'existence d'indices sérieux de blanchiment de capitaux, à travers la commission des infractions suivantes :

- l'usurpation de la signature d'un dirigeant d'une société ;
- l'association de malfaiteurs ;
- l'accès illégal dans un système d'information ;
- usurpation d'identité
- le faux et usage de faux en écritures privés ;
- Retraits frauduleux de fonds ;
- la transmission d'un faux ordre de virement à la banque ;
- l'utilisation de l'identité d'un tiers pour l'ouverture d'un vrai faux compte à son insu pour recevoir des fonds d'origine frauduleuse, encore dite la technique du blanchiment de capitaux « coucou-smurfing ».



#### Cas typologie 4 : Blanchiment de capitaux par le biais de la vente frauduleuse de Kits test covid 19

L'Unité de Cyber patrouille de la Division spéciale de la cyber sécurité de la Direction de la Police judiciaire a été alertée par la publication sur un site de commerce électronique, d'une annonce portant sur la vente de test de diagnostic rapide (TDR) pour la détection du coronavirus au prix de 175.000 F CFA.

Les investigations menées, ont permis d'identifier l'auteur de la publication, en l'occurrence le nommé BH. Ce dernier a été interpellé à son domicile en même temps que les nommés RA et RT.

Une fouille minutieuse a permis de saisir les éléments ci-après :

- d'importants lots de médicaments périmés ;
- des TDR COVID 19 ;
- de produits psychotropes ;
- des carnets de factures avec l'entête de pharmacies ;
- des cachets de cliniques;
- des cachets établis au nom de Monsieur BH, médecin ;

- des médicaments impropre à la consommation.

Interrogés par la police avant d'être déféré, les nommés RA et RT ont déclaré acquérir les TDR auprès d'un fournisseur asiatique et le paiement d'une valeur de 1250 dollars us est effectué via le système Paypal.

En vertu des dispositions de l'article 60 alinéa 2 de la loi n°2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le dossier a été transmis à la CENTIF par la Direction de la Police judiciaire.

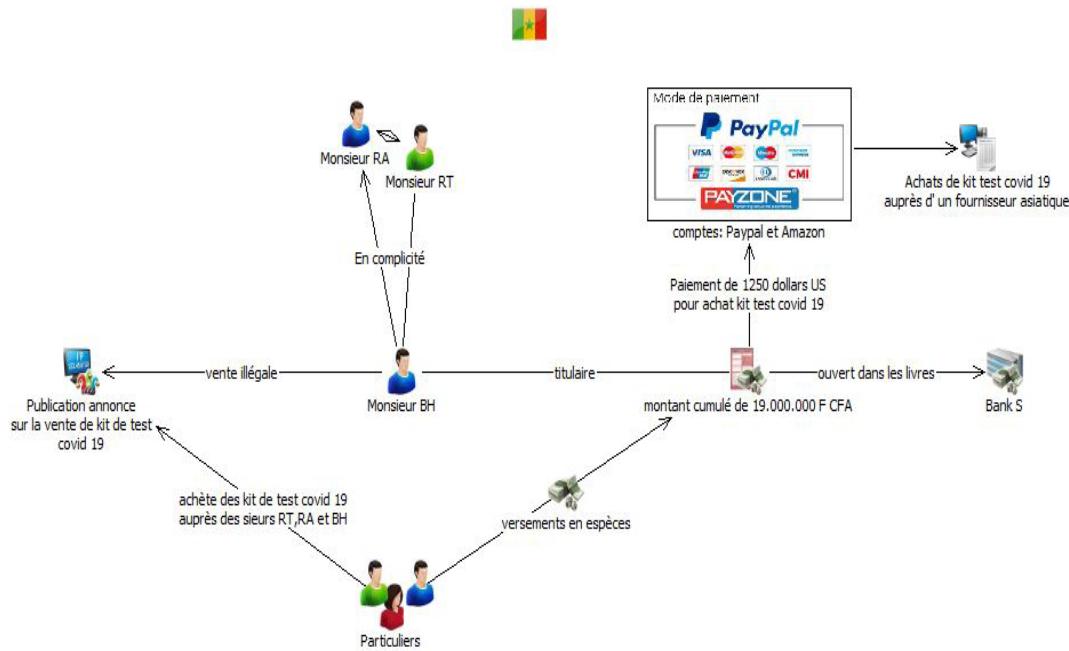
La CENTIF a procédé à l'identification des comptes bancaires ouverts par les mis en cause.

Seul Monsieur BH est apparu comme détenteur d'un compte chèque ouvert dans les livres de la Bank S.

L'analyse de son relevé de compte révèle des versements en espèces qui alimentent exclusivement le compte depuis son ouverture. L'essentiel des décaissements chiffrés à plus de 14.000.000 F CFA sont effectués en ligne par le biais de sa carte bancaire liée à ses comptes chez Amazon et PayPal où le mis en cause et ses complices ont acheté les kits de tests.

Etant donné que la vente de tests covid 19 est soumise à une autorisation des autorités de Santé, les mis en cause ont enfreint la loi en procédant à la commercialisation desdits tests, qui ont apporté un profit économique d'un montant évalué à plus de 19.000.000 F CFA.

Il ressort de l'analyse, des éléments compromettants qui indiquent un blanchiment de capitaux par le biais de la vente frauduleuse de TDR covid 19.



### VI.1.3 Trafic de migrants

#### Tendances observées

Au Sénégal, l'immigration irrégulière révèle très souvent l'existence de réseaux criminels en lien avec la traite des personnes. La CENTIF a un rôle important à jouer dans l'analyse des aspects financiers liés au trafic des migrants.

#### Cas typologie 5 : Blanchiment de capitaux par le canal du trafic international de migrants

La Division nationale de Lutte contre le Trafic de migrants a ouvert une enquête contre Monsieur M pour des faits de trafic illicite de migrants, faux et usage de faux, usurpation d'identité, association de malfaiteurs et blanchiment de capitaux.

L'enquête a révélé que monsieur M est à la tête d'un réseau qui convoie des migrants à destination des pays de l'espace Schengen, moyennant des sommes comprises entre 2.000.000 de F CFA et 4.000.000 de F CFA, payable d'avance.

L'arrestation de quatre (4) sénégalais dans un aéroport d'un pays européen avec des passeports et visas falsifiés, a été l'élément déclencheur d'une enquête.

Les investigations menées par la Police ont permis de retracer le modus opérandi du sieur M et de ses complices, qui consistait, à faire émigrer des clients en leur créant des profils de

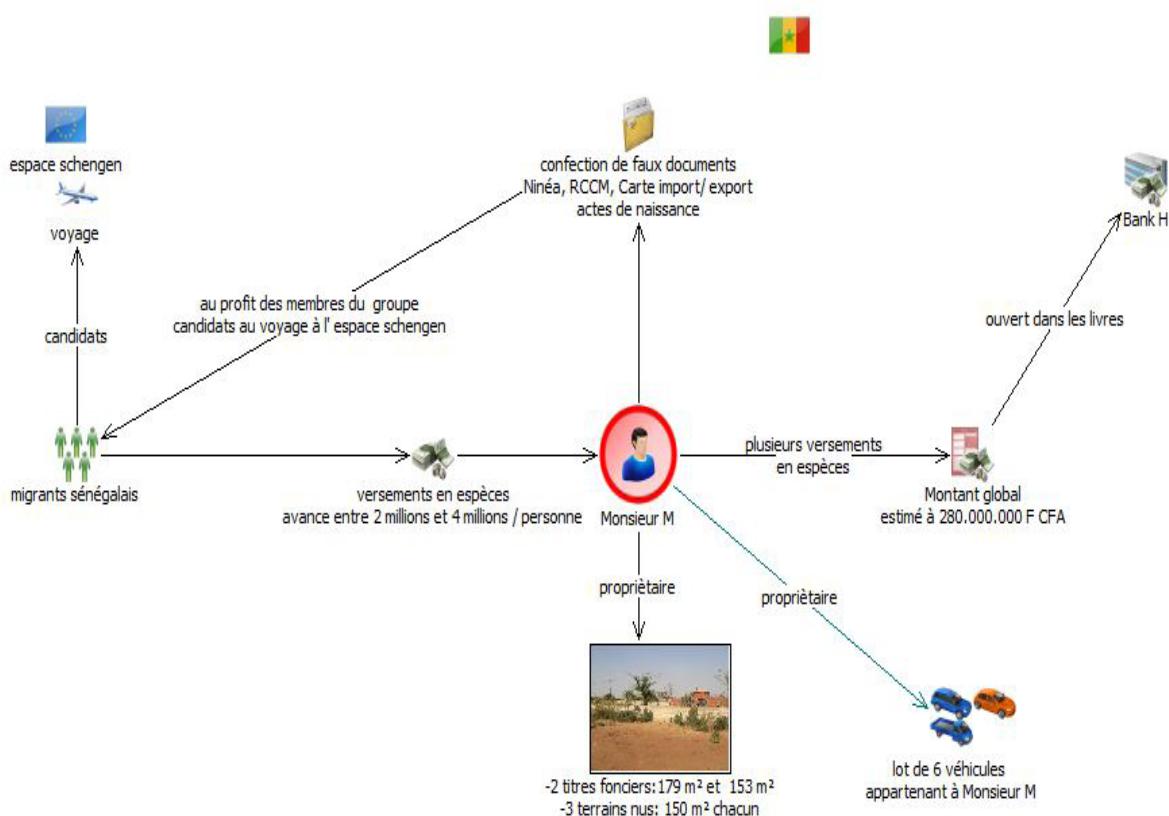
commerçants ou par le mécanisme du regroupement familial, en usant de faux documents commerciaux (Ninéa , RCCM et Carte import-export) , de faux actes d'état civil et des comptes bancaires ouverts dans les banques de la place, alimentés par des opérations de retrait et de versement en espèces, pour faire croire aux services de visa Schengen que les demandeurs de visas tiennent une activité rentable.

L'enquête de patrimoine a permis d'identifier plusieurs actifs appartenant à Monsieur M dont :

- deux (2) titres fonciers de 179 m<sup>2</sup> et 153m<sup>2</sup>;
- trois (3) terrains de 150 m<sup>2</sup> chacun ;
- un lot de six (6) véhicules immatriculés au nom de M et sa société J.

La CENTIF a recueilli auprès des banques des informations qui attestent que Monsieur M est titulaire d'un compte ouvert dans les livres de la Bank H, où des versements en espèces importants, d'un montant global de plus de 280.000.000 F CFA, ont été effectués.

En outre, il y a vraisemblablement amalgame entre les fonds tirés de son activité de commerçant déclaré à l'entame de la relation avec l'institution financière et les fonds d'origine criminelle tirés de son activité illicite de trafic de migrant. Une partie de son patrimoine immobilier et de son parc de véhicules provienne de produits tirés de son activité de trafic de migrants.



## **VI.2 TENDANCES RELATIVES AU FINANCEMENT DU TERRORISME ET A LA PROLIFERATION**

### **VI.2.1 Tendances relatives au financement du terrorisme**

L'analyse des dossiers reçus par la CENTIF révèle une faiblesse des cas liés au financement du terrorisme. Toutefois, le traitement de quelques dossiers a permis de recenser des OBNL qui pourraient être utilisés comme vecteur de financement du terrorisme.

Sous l'angle de la menace subversive, la coopération avec les services d'enquêtes et de renseignements (CLAT et DRN) a permis d'identifier des flux financiers mettant en cause le financement de quelques ONG établis au Sénégal. Cette situation impacte sur la vulnérabilité des ONG et organismes de bienfaisance au financement du terrorisme, en particulier leur rôle potentiel de canal pour transférer des fonds destinés à financer cette forme de criminalité.

Mais grâce au dispositif préventif mis en place par les autorités, un système d'alerte précoce et de coordination découlant d'une action proactive des Forces de Sécurité et des Services de renseignement, permet de suivre la piste des flux financiers en cause.

### **VI.2.2 Tendances liées au financement de la prolifération**

Au titre de l'année 2022, la CENTIF n'a pas reçu de dossiers en lien avec des personnes ou acteurs non étatiques agissant dans le secteur de la prolifération d'armes de destruction massive (PADM).

Dans le cadre de la mise à jour de son évaluation des risques, le Sénégal envisage de procéder à une évaluation nationale des risques liés au financement de la prolifération.

Cette étape constitue une occasion pour le pays d'atteindre un niveau d'efficacité significatif dans la mise en œuvre des sanctions financières ciblées liées à la prolifération.

## **VII DEFIS LIES AU CRYPTO ACTIFS**

L'attractivité des crypto-actifs, encore appelés « crypto-monnaies », comme moyen de paiement crée des risques importants dans la licéité des opérations financières.

En effet, ces instruments de commerce modernes permettent de réaliser des transactions rapides et sécurisées entre plusieurs entités, sans l'intervention de « tiers de confiance », notamment une institution de contrôle ou un registre central.

A l'heure actuelle, même si les crypto-actifs ne sont pas encore intégrés dans la réglementation communautaire de l'UEMOA, il est possible de les acheter via des sites qui mettent directement en relation acheteurs et vendeurs, à l'image des places de marché.

La mise en place de nouvelles règles permettrait de garantir l'intégrité du système financier contre ces nouvelles formes de menaces.

Lors de la mise à jour de l'évaluation nationale des risques (ENR) prévue en 2022, la CENTIF procédera en relation avec les autorités de contrôle à évaluer plus précisément les vulnérabilités, les menaces et les enjeux liés à ce secteur.





## Cellule nationale de Traitement des Informations financières



Scat urbam lot n°E 82  
BP 25554 Dakar - Fann Sénégal  
Tél : +221 33 859 43 82 - Fax : +221 33 867 03 62  
[contact@centif.sn](mailto:contact@centif.sn) - [www.centif.sn](http://www.centif.sn)

